



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Expulsion des étudiants du Crous pour l'été 2024 en raison des JOP

Question écrite n° 8610

Texte de la question

Mme Danielle Simonnet interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'expulsion d'étudiants et étudiantes résidents et résidentes de résidences Crous dans les académies de Paris, Versailles et Créteil afin de mettre les logements à la disposition des volontaires et partenaires mobilisés à l'occasion des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Au mois de mai 2022, les Crous de Paris, Versailles et Créteil ont envoyé des *mails* indiquant à des étudiants et étudiantes que leurs résidences seraient mises à la disposition du Comité d'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques, impliquant l'expulsion de ces étudiants et étudiantes. Selon le Crous, il aurait été sollicité par l'État pour mettre à disposition moins de 7 % de ses logements en résidence étudiante. Selon plusieurs informations concordantes, issues de la presse, cela concernerait près de 3 200 logements, dans 12 résidences d'Île-de-France, sur les 22 500 logements que compte la région. Les baux pour l'année 2023-2024 n'iraient alors que jusqu'au 30 juin 2024 au lieu du 30 août 2024. Selon le site du Crous, l'une de ses missions est notamment de « favoriser l'amélioration des conditions de vie étudiante par des interventions [...] dans le logement ». Ce service public d'accompagnement des étudiants s'adresse aux plus précaires d'entre eux, bien souvent contraints de travailler pour subvenir à leurs besoins pour l'année à venir, ou bien de ne pas pouvoir rentrer chez leurs parents l'été. Les syndicats étudiants et organisations de jeunesse, auxquels Mme la députée s'associe, dénoncent l'abandon par le Crous des étudiants précaires au profit de l'organisation de jeux Olympiques et Paralympiques aux conséquences désastreuses : expansion de la surveillance policière et militaire, gaspillage financier, dégradation de l'environnement, déplacement massif de gens et violation des droits individuels. La décision de déplacer ces étudiants et étudiantes ne fait que s'inscrire dans une politique contre les précaires avec le déplacement notamment des personnes sans-abris hors de Paris. Par cette décision, l'État et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche abandonnent les étudiants et étudiantes au profit des intérêts des organisateurs des jeux, en se déconnectant totalement de leur réalité où les logements Crous sont en quantité largement insuffisante au vu de la crise du logement qui touche le pays. Ainsi, Mme la députée interroge Mme la ministre : quand est-ce que le Gouvernement entendra l'état de précarité dans lequel se trouve la jeunesse et cessera de la considérer comme une variable ajustable dans ses budgets ? Comment seront relogés 3 200 potentiels étudiants mis à la rue entre le 30 juin 2024 et le 31 août 2024 et avec quelles garanties ? Elle souhaite enfin savoir quelles compensations seront mises en œuvre pour tous ces étudiants et étudiantes dont les temps de transports pourraient augmenter, ainsi que les coûts de la vie, en raison de l'organisation de ces jeux Olympiques et Paralympiques.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Simonnet](#)

Circonscription : Paris (15^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8610

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 juin 2023](#), page 5033

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)